

Mesure 2.5

Mettre en place des cultures de couverture qui protègent les sols



Efficacité face au risque



Coût financier de la mesure



Contrainte de travail induite

▶▶ OBJECTIF

Protéger les sols de l'érosion, en cas d'inondation, et limiter la repousse d'adventices sur les parcelles inondées en implantant des cultures de couverture. En cas de crue importante, les parcelles

nues sont non seulement plus fortement érodées mais également envahies rapidement, après la crue, par les adventices ce qui alourdit d'autant plus les travaux de réaménagement des parcelles et retarde

la réimplantation de cultures.

Cette mesure contribue également plus largement à d'autres objectifs et en tout premier lieu à piéger les nitrates.

SPÉCIFICITÉS

Système de production concerné	Élevage herbivore, Cultures de plein champ			
Qui met en œuvre la mesure ?	Exploitant			
A quel moment la mesure doit-elle être mise en œuvre ?	Dès aujourd'hui	Après la crue		
Quelle est la période de crue concernée par la mesure ?	Crue d'automne	Crue d'hiver	Crue de printemps	Toutes les périodes

▶▶ DESCRIPTION

Cette mesure vise à planter des cultures de couverture pour éviter de laisser des sols nus en hiver (ray gras d'Italie, crucifères, graminées, etc.). Afin de protéger au maximum les sols, cette culture devra être détruite le plus tardivement possible dans l'hiver.

▶▶ INTÉRÊT EN CAS D'INONDATION

En ce qui concerne la vulnérabilité aux inondations, l'intérêt de cette mesure est :

- la réduction et l'accélération des travaux de réaménagement sur parcelle, la présence d'une culture de couverture pouvant permettre en effet, en cas d'inondation :
 - ▶ une portance plus importante des sols,
 - ▶ un compactage moindre des sols,
- la préservation de la qualité des sols :
 - ▶ en protégeant les sols contre l'érosion et le ravinement,
 - ▶ en permettant de limiter la prolifération des adventices, dont les graines sont déposées par la crue sur les parcelles.

Cependant l'intérêt d'une telle mesure est très dépendant de l'aléa : pour des crues avec de forts courants, l'érosion des sols et le ravinement ne pourront pas être évités même avec une couverture végétale.

De manière plus générale, l'implantation d'une culture de couverture est considérée, comme une bonne pratique agricole permettant de limiter l'érosion des sols mais aussi de piéger les nitrates et plus globalement de préserver les sols. En pratique, ces différents objectifs sont plus ou moins atteints en fonction de la date de destruction de la culture de couverture. Plus elle est tardive, mieux les sols sont protégés de l'érosion.

Enfin, dans certains cas, ces cultures peuvent être valorisées en fourrage.

▶▶ CONTRAINTES INDUITES

Les contraintes et coûts de mise en œuvre de cette mesure sont :

- ▶ le coût des semences et intrants pour planter la culture de couverture,
- ▶ le coût des herbicides éventuellement

nécessaires pour éliminer la culture de couverture,

- ▶ le temps de travail supplémentaire,
- ▶ les conséquences liées à une destruction tardive dans l'hiver sur l'assèchement des terres.

Par ailleurs, certaines conditions de nature et température des sols, de taux d'humidité sont nécessaires pour planter ce type de culture. Il est par exemple difficile d'implanter une culture de couverture sur un sol sableux ou encore si l'automne est trop pluvieux.

Dans le cas où on réalise une implantation sous couvert, il faut prévoir un matériel spécifique.

▶▶ TÉMOIGNAGE

Plusieurs exploitants de la Drôme témoignent que la mise en place de cultures de couverture leur a permis de limiter l'érosion de leurs terres inondées, d'assurer une certaine portance des sols et un compactage moindre des sols à la suite d'inondations.